

VUE REELLE REVISEE - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





8

3

2

5

7

1

4

6

# 13- Depuis la RD901 au croisement de la route de Laleu

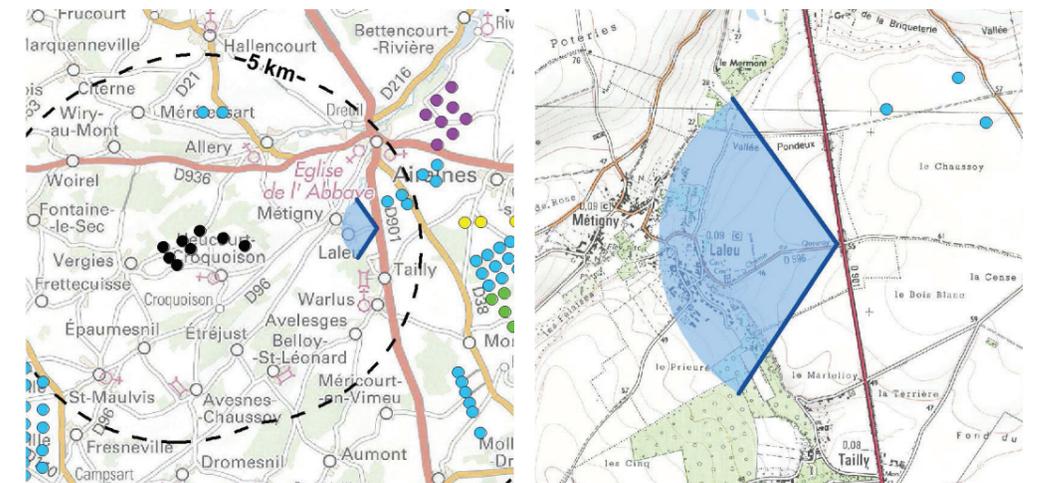
**Commentaire initial (2017) :** Le point de vue est situé face à la route de Laleu, le long de la RD901. Il montre une vue similaire mais plus distante que sur la vue 12. Le premier plan est marqué par une étendue plane de grandes cultures. Au second plan, la route descend en serpentant jusqu'au vallon de Laleu. Au delà, le regard est guidé par un cordon boisé qui va en s'éloignant vers les buttes boisées du plateau (où l'on devine le clocher d'Heucourt-Croquoison). A droite de la vue, le vallon est surplombé par une avancée du plateau, soulignée par la ligne des éoliennes du parc des Crupes (en instruction). Le projet éolien s'inscrit quant à lui à l'arrière de la butte située dans l'axe de la route. Depuis ce point de vue, les hauteurs des machines sont équilibrées. L'emprise du parc englobe l'ensemble de la butte, ce qui crée un certain effet d'accumulation, en contraste avec le parc des Crupes, d'apparence plus espacée. Néanmoins, cet effet se dissipe lorsqu'on se rapproche du projet (cf. vue 12). Par ailleurs, le parc est suffisamment distant du clocher d'Heucourt-Croquoison pour ne pas créer d'effet d'écrasement. L'impact est moyen.

**Coordonnées du point de prise de vue :** X=624129 / Y= 6983241 (Lambert 93)

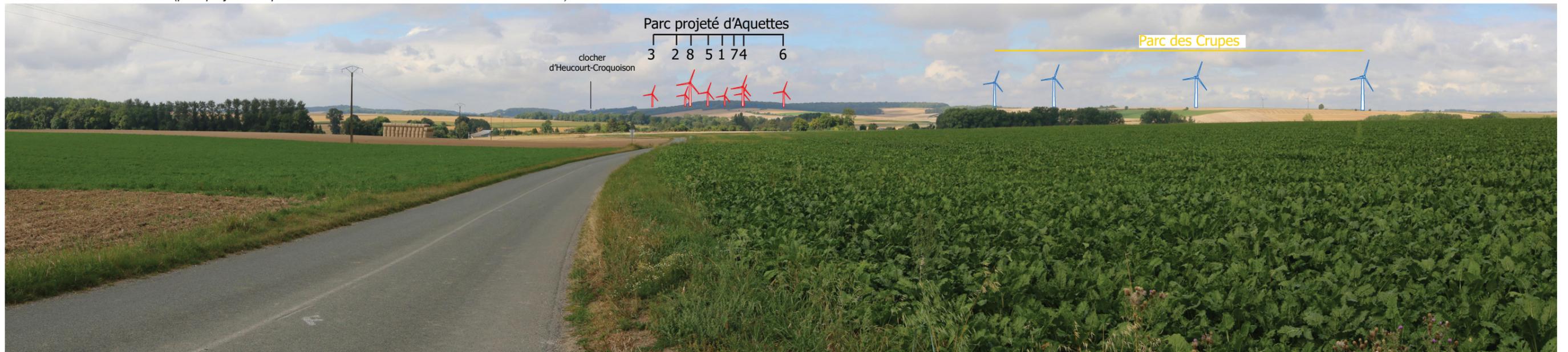
**Angle de vue :** 111°

**Distance à l'éolienne la plus proche :** 3.8 kilomètres

**Distance à l'éolienne la plus éloignée :** 6.1 kilomètres



**Vue filaire initiale** (parc projeté d'Aquettes selon contexte éolien en date du 01/08/2017)



**Vue filaire révisée** (parc accordé d'Aquettes selon nouveau contexte éolien en date du 04/02/2021)



## 13- Depuis la RD901 au croisement de la route de Laleu

### Commentaire révisé :

De nouvelles éoliennes sont perceptibles en arrière-plan du parc d'Aquettes. Néanmoins, ces dernières ne sont que très partiellement perceptibles (extrémité des pales) au-dessus du liséré boisé. Aussi, aucun effet supplémentaire sur l'impact visuel du projet n'est relevé.

**Vue réelle initiale** (parc projeté d'Aquettes selon contexte éolien en date du 01/08/2017)



**Vue réelle révisée** (parc accordé d'Aquettes selon nouveau contexte éolien en date du 04/02/2021)



VUE REELLE REVISEE - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





# 14- Depuis les abords du château de Tailly-l'Arbre à Mouches

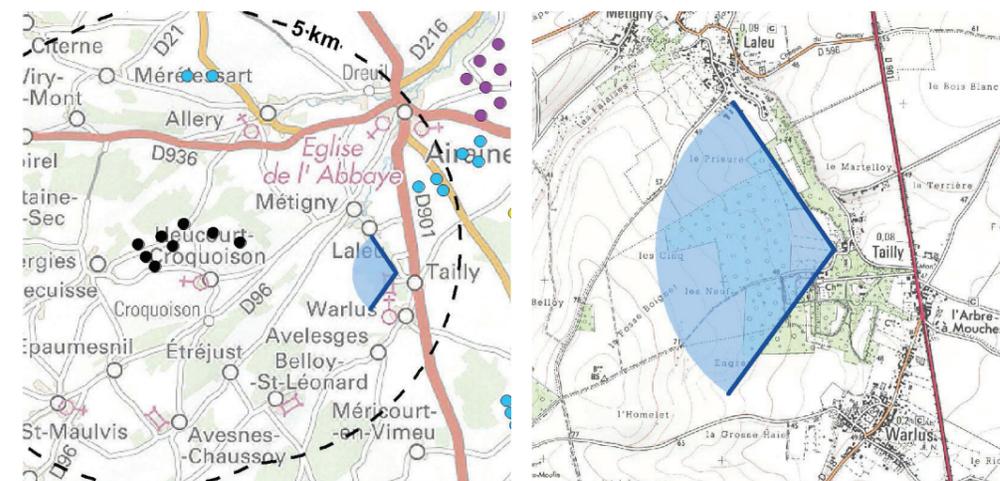
**Commentaire initial (2017) :** Le point de vue est situé à l'arrière du château de Tailly-l'arbre à Mouches, au niveau du chemin menant à un portail secondaire du château (qu'on devine à gauche de la vue). Le château s'inscrit dans un domaine boisé qui épouse les pentes du vallon. La parcelle de cultures au centre de la vue correspond à une enclave, encadrée de toutes parts par des boisements, y compris en haut de versant où sont implantés de jeunes arbres. La vue, fermée par le relief et par ces bois, offre une grande part aux sols, occupant ici la moitié du cadre. Dans ce contexte, le projet éolien s'inscrit en haut de versant, dans la continuité des éoliennes du parc des Crupes. L'éloignement faisant, seules les pales des éoliennes émergent au dessus de la pente. Les éoliennes s'inscrivent à côté d'une frange boisée d'échelle similaire et s'insèrent ainsi discrètement sur l'horizon. L'impact est faible.

**Coordonnées du point de prise de vue :** X=623923/ Y= 6982050 (Lambert 93)

**Angle de vue :** 110°

**Distance à l'éolienne la plus proche :** 3.6 kilomètres

**Distance à l'éolienne la plus éloignée :** 5.9 kilomètres



**Vue filaire initiale** (parc projeté d'Aquettes selon contexte éolien en date du 01/08/2017)



**Vue filaire révisée** (parc accordé d'Aquettes selon nouveau contexte éolien en date du 04/02/2021)



# 14- Depuis les abords du château de Tailly-l'Arbre à Mouches

## Commentaire révisé :

Aucune éolienne supplémentaire du nouveau contexte éolien n'est visible depuis cette vue. Aussi, aucun effet supplémentaire sur l'impact visuel du projet n'est relevé.

**Vue réelle initiale** (parc projeté d'Aquettes selon contexte éolien en date du 01/08/2017)



**Vue réelle révisée** (parc accordé d'Aquettes selon nouveau contexte éolien en date du 04/02/2021)

